M. Fabre, rapporteur. — C'est de l'histoire !

M. de l'Angle-Beaumanoir. — Une légende historique !

M. Fabre. — Il n'y a de légende que ce que vous y avez mis.

M. de l'Angle-Beaumanoir. — Ah! si vous m'attaquez, je pourrai vous rendre la pareille.

M. Fabre. — Je vous répondrai.

M. de l'Angle-Beaumanoir. — Le mot légende s'applique parfaitement aux faits historiques, mais pour vous faire une concession, que vous ne méritez pas (rires), je veux bien dire : une légende historique. Mais pour revenir à ce que je disais, rien ne s'oppose à l'adoption des deux projets; je suis disposé à voter le projet de la commission et à voter ensuite, à titre additionnel, le contre-projet de M. Le Royer et plusieurs de ses collègues. (Très bien, très bien. — Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Discours de M. Fabre

M. Fabre, rapporteur. (Mouvement d'attention. — L'orateur qui descend de la tribune nous a accablés de sa clémence.

M. de l'Angle-Beaumanoir. — C'est bien involontaire.

M. Fabre. — L'honorable orateur nous a fait observer que ses amis n'avaient rien à se reprocher et qu'ils avaient été accusés à tort d'avoir accaparé la grande figure de Jeanne d'Arc. Eh bien, ses amis ont essayé, dans ces derniers temps, d'en faire la revanche d'un parti. (Nombreuses exclamations à droite). Je parle de vos amis politiques, qui ont voulu faire de Jeanne la réclame de la royauté.

M. Buffet. — Vous voulez faire de cette discussion une cause de discorde au lieu de rester dans l'esprit d'union qui est celui du projet. (Très bien à droite.)

M. Lucien Brun. — A quoi cela peut-il servir, puisque tout le monde est d'accord. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Fabre. — Cela servira à établir les responsabilités des manifestations qui se sont produites au moment des fêtes à Notre-Dame, dont la préface a été une fête au cours de laquelle les orateurs ont déclaré... (Nombreuses protestations à droite et cris divers) ... qu'à l'abri de la bannière de Jeanne d'Arc on arriverait à reconquérir le pouvoir temporel au Pape et le trône de France pour les Bourbons. (Nouvelles exclamations à droite.)

M. Chesnelong. — Où cette fête a-t-elle eu lieu.

M. Fabre. — Au cercle Montparnasse.

M. Chesnelong. — C'est la première fois que j'en entends parler. J'ai été chargé de la préparation de la fête de Notre-Dame ; j'en prends l'entière responsabilité. Il ne s'est rien passé de ce que signale l'orateur. (Très bien à droite.)

M. Fabre. — Au cas où la fête ne serait pas votée, je tiens à établir que la responsabilité n'en appartiendrait pas aux républicains, dont un certain nombre hésitent, dans la crainte qu'on ne puisse lui donner le caractère d'une revendication. (Applaudissements à gauche.) J'ai le devoir de rappeler les faits : quelques jours après, à Lille, le général de Charette a dit que le succès de Jeanne d'Arc conduit au roi, comme Boulanger y conduisait hier.

M. Séblne. — Ne faites pas de reproches antipatriotiques et ne comparez pas Jeanne d'Arc à Boulanger.

M. Fabre. — Ce n'est pas moi qui le fait. Les royalistes emploient tous les moyens, mais les faits parlent d'eux-mêmes et je ne veux pas insister. Je regrette de voir des préoccupations de parti compromettre une grande cause. (Murmures à droite.)

M. Buffet. — C'est vous qui la compromettez.

M. Fabre. — J'arrive maintenant à Jeanne d'Arc.

M. Buffet. — Il en est temps. (Bruits prolongés.)

INCIDENT

M. Fabre se tourne du côté du président et semble implorer sa protection.

M. Bérenger, président. — Je vous protège autant que je le puis, mais je vous prie de ne pas provoquer ces interruptions par le ton agressif de vos observations.

M. Fabre. — Les rois n'ont rien fait pour célébrer Jeanne d'Arc; il est donc naturel que nous, républicains, nous payions la dette à cette grande mémoire et nous le faisons dans un esprit d'union. Certains esprits trouvent qu'il y a quelque chose de trop religieux dans la figure de Jeanne d'Arc pour que la République puisse l'accepter. Ils ont tort, ce qu'il faut voir en elle, c'est la patriote, la fille du peuple gardant les troupeaux, qui se dévoue pour délivrer la France, et, lorsque sa mission est terminée, n'a plus qu'un désir, retourner dans son humble village, reprendre ses humbles vêtements. Cela ne montre-t-il pas un esprit de sacrifice poussé jusqu'au dernier degré? Ce qu'elle voit avant tout, c'est le malheur de la patrie et sa piété est toujours alliée à la plus grande intrépidité. Pour ma part j'admire la religion de Jeanne d'Arc qui est la religion de la patrie. On lui reproche d'avoir servi la royauté, mais dans ce roi qu'elle servait, c'était la patrie qu'elle voulait servir et qu'elle a délivrée.

C'est son amour de la patrie qui lui a inspiré ses réponses sublimes, que vous connaissez tous; c'est le martyr qui a consacré sa gloire et il faut bénir les hommes d'Eglise; il faut bénir les Anglais (bruits divers): si Jeanne d'Arc est si grande, c'est qu'elle a été brûlée.

M. Séblne. — Ce n'est pas une raison pour bénir les bourreaux.

M. Fabre. — Il faut les exécrer, mais il est certain que Jeanne d'Arc sur le bûcher est devenue la grande figure que nous voulons glorifier, la personnification de la patrie : cette vie et ce martyre de Jeanne sont d'une grandeur telle qu'elles n'ont de comparable, dans l'histoire de l'humanité, que Socrate dans sa prison, et Jésus sur sa croix. Songez à ce que feraient les Anglais s'ils avaient sur une Jeanne d'Arc et comprenez l'admiration que nous devons avoir en elle ; les fêtes nationales ont une grande importance, quand elles sont bien entendues ; Danton les trouvait utiles pour l'éducation du peuple.

On objecte que c'est trop de deux fêtes, et que l'une ferait tort à l'autre ; mais, en France, il y a eu toujours plusieurs fêtes ; voyez en Allemagne, en Angleterre, en Amérique; il y a plusieurs fêtes nationales, deux, trois même ; si l'on n'a qu'une fête, elle risque de tomber en désuétude, elle reprendra son élan, si on en crée une autre ; on dit aussi qu'il y aura une fête républicaine, et tre ; on dit aussi qu'il y aura une fête républicaine, et qu'il y aura une fête cléricale, c'est cette pensée qui a inspiré le contre-projet de M. Demôle : c'est une erreur, il y aura deux fêtes républicaines, une consacrée particulièrement aux gloires de la Révolution française, et l'autre sera la fête du Patriotisme et réunira tous les Français dans un esprit de concorde.

Jeanne a été l'ange de la patrie; en repoussant ma proposition, vous la laisseriez aux adversaires de la République; il vaut mieux noyer ceux-ci dans la masse républicaine.

Lorsque j'ai déposé ma proposition, il y avait unanimité, puis certains se sont alarmés et on craint que l'Eglise ne voulût accaparer Jeanne d'Arc; différentes loges maçonniques se sont émues.

M. Le Royer. — Ce n'est pas du tout le mobile du contre-projet.

M. Fabre. — Je ne récrimine pas; je constate l'appel fait aux députés et aux sénateurs par des loges maçonniques; j'en ai reçu ; M. Wallon en a reçu (on rit); des loges ont manifesté dans un sens contraire; les conseillers généraux de l'Isère ont approuvé les créateurs de la fête de Jeanne d'Arc, ce qui prouve la liberté qui existe dans le monde de la maçonnerie; aussi j'espère, qu'éclairant leurs consciences, nos collègues comprendront les puissants motifs qui militent en faveur de Jeanne d'Arc.

D'ailleurs, je dois faire remarquer que, pour élever une statue à Jeanne d'Arc, à Rouen, à l'endroit où elle a été brûlée, il faudrait détruire le théâtre, et puis, Jeanne d'Arc a assez de statues taillées dans la pierre, ce qu'il lui faut, c'est un monument gravé dans les cœurs; ce qu'il lui faut, c'est une fête dans laquelle nous fraternisrons, en l'honneur de Jeanne, qui a été, à la fois, le Roche et le Danton de son temps; ce que je désire, c'est l'union de tous les Français dans la glorification de Jeanne d'Arc; c'est indispensable à notre époque de désagrégation, de sophistication des plus nobles sentiments.

Une nation a le devoir de regarder devant elle, mais elle a aussi celui de regarder, en haut, Jeanne d'Arc qui est l'étoile de la France. (Très bien! très bien).

Nous devrions tous faire amende honorable à cette grande mémoire envers laquelle rois autocrates et libres-penseurs ont été coupables, et rendre hommage au grand cœur de Jeanne d'Arc. (Très bien).

Intervention de M. Trarieux

M. Trarieux. — Je suis un de ceux qui ont adhéré à la proposition de M. Fabre; en donnant mon adhésion j'ai eu l'idée de m'associer à une grande idée d'union ; la préface de ce débat me fait craindre que, peut-être, je me suis trompé. (Bruits). Cette fête de la paix menace de devenir la fête de discorde; c'est pourquoi je demande à M. Fabre de retirer mon nom, qui figurait dans l'entête de sa proposition et je demande à M. Le Royer de me compter parmi les signataires de son contre-projet. (Approbation sur un grand nombre de bancs).

Discours de M. Dupuy

M. Dupuy, ministre de l'intérieur, président du conseil. — Le gouvernement déclare qu'il s'associe aux conclusions de la commission. Je vais expliquer pourquoi : la question a été posée, il y a une douzaine d'années à la Chambre; le conseil supérieur de l'instruction publique a trouvé que cette proposition n'avait pas assez d'étendue, elle devait être célébrée par tous les Français.

Lorsque M. Joseph Fabre, qui s'est fait l'apôtre de la grande figure de Jeanne d'Arc, est rentré dans la vie parlementairement, il s'est fait un devoir de reprendre son ancienne proposition. Comment se fait-il qu'il y ait eu des hésitations ? C'est que des incidents sont nés et ont pu faire croire que certains groupes semblaient vouloir accaparer cette figure qui n'appartient à personne et qui appartient à tous et qui représente l'ensemble de nos souvenirs et de nos espérances. (Applaudissements prolongés).

Des incidents, qui ne sont que des accidents, ne sauraient atteindre Jeanne d'Arc qui domine tous les partis; il faut renvoyer dos à dos ceux qui veulent accaparer Jeanne d'Arc et je pense qu'il faut faire passer sur eux un grand courant de sympathie française. (Applaudissements). Que penseraient les étrangers, nos amis comme les autres, en voyant nos hésitations; ils pourraient se méprendre sur qui donc les Français pourraient-ils se mettre d'accord s'ils ne sont pas d'accord sur cette figure de Jeanne d'Arc, si grande qu'elle dépasse les plus hautes conceptions des époques. (Vives approbations).

Un monument à Jeanne d'Aarc, comme l'a dit M. Fabre, ne remplacerait pas la fête, qui sera une manifestation universelle, à laquelle prendront part les plus petits hameaux. (Vives approbations.) La fête doit être annuelle; l'une sera la fête de la liberté et l'autre la fête du patriotisme ou de l'indépendance. Nous avons une occasion d'élever le cœur du pays par le plus grand souvenir de notre histoire, de proclamer l'amour de la patrie dans un temps où l'on a nié cette patrie, de raviver l'idée dans un temps où l'on cherche à le détruire.

Messieurs, consacrez, consolidez votre œuvre en créant ce culte qui n'aura ni dissidents, ni hérétiques, et qui sera le culte de la patrie sous l'invocation de Jeanne d'Arc. (Applaudissements répétés.)

M. Dupuy retourne à son banc et reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.

Plusieurs membres. — Aux voix, aux voix.

La discussion générale est close; on passe à la discussion des articles.

LA DISCUSSION DES ARTICLES

Discours de M. Demole

M. Demole soutient son contreprojet et rend justice au président du conseil pour son éloquent langage en faveur de la proposition de M. Joseph Fabre. Une fête nationale dit-il, est un jour de réjouissance publique. M. Fabre et le président du conseil ont pensé que la fête de Jeanne d'Arc serait la fête de l'apaisement, c'est une illusion; nous avons une fête pour célébrer la chute de la Bastille, qui a été pour le monde un signal de délivrance, elle ne souffre plus de contestations.

M. de l'Angle-Beaumanoir. — Vous vous trompez!

M. Demole. — Je vous donne acte de cette proposition et je continue : La fête de Jeanne d'Arc aura-t-elle le même sort ? Dans son rapport que je trouve admirable, M. Joseph Fabre rappelle le triomphe de Jeanne d'Arc, mais il ajoute : « Les mauvais jours viennent et l'Université de Paris demande qu'on la livre à l'inquisition, le duc de Bourgogne la remet aux mains des Anglais, on lui fait son procès, elle est jugée par un tribunal composé d'ecclésiastiques, enfin elle est condamnée et brûlée vive à Rouen. Ce long martyre a duré un an. A Rouen, il y avait quatre évêques et pas une protestation ; seul l'évêque de Reims a fait entendre sa voix. C'est l'Eglise qui a assassiné Jeanne d'Arc avec la complicité du Roi. (Applaudissements à gauche. — Vives protestations à droite.)

M. Wallon. — C'est faux !

M. Demôle. — Dans ces conditions, la fête de Jeanne d'Arc ne peut être qu'une cause de collisions, et nous en avons une preuve par ce qui vient de se passer dans cette enceinte ; que serait-ce donc sur la place publique ? Pour honorer Jeanne d'Arc, il suffit de lui élever sur la place où elle fut brûlée un monument qui témoigne du respect et de l'administration du peuple français à son égard. (Applaudissements répétés à gauche.)

Discours de M. Wallon

M. Wallon. — Je ne suis pas hostile à l'idée du contre-projet qui entre dans l'esprit du procès de réhabilitation et semble prévenir la canonisation de Jeanne d'Arc; mais mes collègues ne semblent pas se rendre compte des deux procès de Jeanne d'Arc; elle n'a pas été condamnée par l'Eglise. (Applaudissements à droite.)

M. Joseph Fabre. — L'Eglise n'a jamais jugé les assassins de Jeanne d'Arc.

M. Wallon. — Je ne vous ai pas interrompu quand vous disiez que Danton donnait la main à Jeanne d'Arc. Je n'admettrai jamais que l'on puisse comparer un tribun, qui s'est couvert de sang, (Mouvements à l'extrême gauche), à celle qui disait : « Je ne puis pas voir verser le sang d'un Français sans que les cheveux se dressent sur ma tête. » (Très bien, très bien, au centre et à droite.)

Je répète que Jeanne d'Arc n'a pas été condamnée par l'Eglise, mais qu'elle a été réhabilitée par un tribunal institué par le Pape. (Marques d'approbation sur les mêmes bancs.) On a très justement flétri tout à l'heure Charles VII, mais il faut dire que, dès qu'il a été maître de Rouen, il s'est empressé de faire procéder à la réhabilitation de Jeanne.

M. Joseph Fabre. — C'était pour lui-même, c'était pour ne pas devoir son trône à une hérétique.

M. Wallon. — Je ne m'oppose pas à ce qu'on élève une statue à Jeanne d'Arc, mais cette statue ne nous dispense pas d'une fête, non pas le 8 mai, mais le 30, jour de sa mort, car le jour de la mort des martyrs est le jour de leur triomphe. (Applaudissements sur presque tous les bancs).

M. Boulanger. — Cela fera trois fêtes alors.

M. Wallon. — Nous ne demandons pas mieux que cette fête prenne un caractère national, mais il ne faut pas dire que le mouvement en faveur de Jeanne d'Arc date de 1884. Ce mouvement remonte à dix ans plus tôt. Jeanne d'Arc a été, au XVIe siècle, la libératrice du territoire, c'est pourquoi il faut lui élever un monument de reconnaissance; mais, je le répète, cette statue ne dispense nullement de la fête. Si le Sénat, après avoir institué une commission qui a adopté la proposition à l'unanimité, venait à la repousser maintenant, il laisserait croire qu'il a obéi aux injonctions des loges maçonniques. (Protestations sur un grand nombre de bancs. — Approbation à droite.)

NOUVEL INCIDENT

M. le Président. — Je vais mettre aux voix le contre projet de M. Demôle et de plusieurs de ses collègues.

M. Joseph Fabre. — Voter le contre-projet c'est repousser la fête. (Bruits divers.) Pour éviter toute équivoque, il vaudrait mieux statuer sur la proposition de la commission.

M. Demôle. — C'est contraire au règlement.

M. Thézard. — Je suis disposé à voter la fête et le monument. Je demande donc la priorité pour la proposition ou que le vote du contre-projet n'implique pas le rejet de la proposition.

M. le Président. — Ce dernier mode de procédure permet à tout le monde de manifester son opinion. Je vais mettre aux voix le contre-projet puis, s'il est voté, la proposition de la commission.

M. Tolain. — Il n'est pas possible de procéder ainsi.

M. le Président. — Veuillez me laisser parler.

M. Tolain, interrompant de nouveau, est rappelé à l'ordre.

M. Tolain. — Pour respecter le règlement qu'on mette aux voix le contre-projet de M. Demôle; s'il est adopté, les auteurs de la proposition pourront le reprendre à titre d'article additionnel. (Exclamations à droite et au centre).

M. Fabre. — Le principe est de laisser poser les questions dans l'ordre ou toutes les opinions peuvent se manifester.

M. Buffet. — Si le règlement dit que l'on doit mettre d'abord aux voix les contre-projets et amendements, il n'en reste pas moins établi que les questions doivent être posées aux assemblées dans l'ordre qui laisse à chacun la plus grande liberté pour exprimer son opinion. Dans ces conditions, c'est au Sénat à décider lui-même de l'ordre des votes et je demande la priorité pour la proposition de la commission.

M. le Président. — L'opinion de M. Buffet semble avoir de nombreux adhérents dans le Sénat.

M. Demôle. — C'est vous seul M. le président, qui devez appliquer le règlement.

Le Sénat, consulté, accorde la priorité à la proposition de M. Joseph Fabre.

La proposition Joseph Fabre est adoptée

Il est procédé au vote sur l'article 1er établissant la fête annuelle de Jeanne d'Arc. En voici les résultats :

Votants, 244. Majorité absolue, 124. Pour, 141. Contre 100.

L'article 1er est adopté.

M. Demôle. — Je retire mon contre-projet.

M. Waddington. — Nous le reprenons.

L'article 2 portant que la fête aura lieu le deuxième dimanche de mai est adopté.

L'amendement Girault

M. Girault. — Je dépose l'amendement suivant : « La fête de Jeanne d'Arc sera purement civile. Les historiens ne sont pas d'accord sur la couleur de l'étendard de Jeanne d'Arc. Les uns disent qu'il était blanc, les autres qu'il était rouge. Si, au cours de la fête, on sort le drapeau rouge, que se passera-t-il ?

M. Dupuy. — Je ne conseille à personne de ne sortir l'un ou l'autre.

M. Girault. — Je demande au Sénat d'adopter mon amendement.

M. Joseph Fabre. — Je déclare, au nom de la commission, qu'il n'est entré dans l'idée de personne, de faire une fête religieuse, et qu'on a toujours entendu que cette fête serait civile.

M. Girault retire son amendement.

Adoption du contre-projet Demôle

Le contre-projet de MM. Demôle et Le Royer repris par M. Waddington, est mis aux voix.

M. J. Fabre. — La commission l'appuie.

Il est procédé au scrutin dont voici le résultat :

Votants 209, majorité absolue 105, pour 188, contre 21.

Le Sénat a adopté l'ensemble de la proposition qui est voté à mains levées.

La prochaine séance à lundi à 2 heures. La séance est levée à 6 heures.

NOUVELLES DU JOUR

L'impression produite en Angleterre et en Allemagne par le discours du ministre des affaires étrangères à la Chambre française.

Londres, 8 juin. — A la Chambre des Communes, sir Ashme Bartlett, demande s'il est exact que le ministre français des affaires étrangères ait déclaré, devant la Chambre française, qu'il considérait l'arrangement anglo-congolais comme nul et non avenu.

Sir Charles Dilke demande, de son côté, si la protestation du gouvernement allemand contre l'arrangement anglo-congolais, a été communiquée au gouvernement britannique.

Enfin, sir Charles Dilke demande si le gouvernement turc a fait une communication quelconque au sujet des traités signés par l'Angleterre.

Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, répond qu'il lui est impossible de commenter de suite le discours de M. Hanotaux, dont il n'a eu connaissance que par le *Times*.

Sir Edward Grey déclare ensuite que l'Allemagne n'a pas fait une protestation générale contre la convention anglo-congolaise; l'Allemagne, dont sa correspondance avec l'Etat du Congo, qui a été communiquée au gouvernement anglais, demande que la route cédée à l'Angleterre sur les grands lacs, n'empiètera pas sur les frontières déjà établies; des assurances formelles ont été données à ce sujet, déclare sir Grey, par le gouvernement anglais.

Enfin sir Grey affirme qu'aucune communication n'a été reçue du gouvernement ottoman.

Londres, 8 juin. — L'impression, produite en Angleterre, par la séance d'hier de la Chambre française, où le ministre a réuni l'unanimité des voix, ne s'est pas encore bien dégagée ; la seule chose, encore apparente, c'est que les Anglais feignent l'étonnement.

L'ironie avec laquelle ils parlent de cette séance est quelque peu amère et ils se refusent à comprendre les raisons de la France à se plaindre du traité anglo-congolais ; mais sur deux points, l'opinion est nette et intransigeante : le droit exclusif de l'Angleterre sur le cours du Nil, c'est-à-dire, à la possession de l'Egypte ; l'ignorance des droits du Sultan desquels, d'ailleurs, la France, dit-on, n'est pas la gardienne.

Quant au droit international, sur lequel M. Hanotaux base sa politique, on n'en a cure; quand l'intérêt change, dit-on, le droit et les traités doivent changer aussi.

Berlin, 8 juin. — Les déclarations de M. Hanotaux sont très commentées; l'envoi de troupes au Congo est considéré comme grave et de nature à entraver la solution pacifique.

Le traité anglo-congolais a provoqué un mouvement international sans précédent depuis dix ans; il est impossible d'en prévoir les conséquences.

La *Gazette de Voss* préconise la réunion d'une conférence à Berlin. Le *National Zeitung* reconnaît la communauté des intérêts franco-allemands.

Le pari mutuel aux courses

Paris, 8 juin. — Le *Gaulois* a reçu du ministère de l'intérieur, la confirmation de l'intention de M. Dupuy de réformer le fonctionnement du pari mutuel aux courses.

Le secret de l'invention de Turpin

Paris, 8 juin. — L'invention de Turpin consisterait en un aérostat absolument dirigeable mû par un moteur à gaz. Le gaz serait liquéfié et pourrait être changé en gaz ordinaire par son mélange avec l'air atmosphérique.

La France à Madagascar
Une notification au gouvernement hova

Tananarive, (Madagascar) 8 juin. — Le résident général français, M. Larrouy, a formellement notifié au gouvernement hova, que la France ne reconnaîtrait aucune concession accordée, sans son assentiment, à des étrangers.

Cette notification vise, croit-on, la concession de 225 milles carrés faite à M. Waller, ancien consul américain, concession qui a excité un grand mécontentement parmi les colons français.

Un nouvel incident au Maroc
Mesures prises par les Espagnols

Madrid, 8 juin. — Le gouvernement espagnol a avisé le sultan du Maroc qu'il envoie un corps de 500 hommes de troupes indigènes à la frontière de Melilla pour assurer l'exécution des traités.

On considère que cette mesure a été prise en raison des nouvelles arrivées hier de Mélilla, annonçant que les kabyles avaient tiré sur des sentinelles espagnoles postées aux abords des travaux entrepris pour la construction du fort de Sidi-Agurrich sur la limite du territoire espagnol.

Les syndicats professionnels. — Les présidents des groupes républicains du Sénat chez le président du conseil.

Paris, 8 juin. — Les présidents des groupes républicains du Sénat se sont présentés ce matin chez le président du conseil pour obtenir de lui une explication précise sur la portée de ses déclarations, à la Chambre des députés, touchant la loi sur les syndicats professionnels. M. Charles Dupuy a formellement déclaré aux sénateurs que, dans sa pensée, la loi du 20 mars 1884 n'était pas applicable aux employés de l'Etat hiérarchisés dans une administration régulière.

Quant aux ouvriers et employés des exploitations de l'Etat, le président du conseil a exprimé la pensée qu'il n'était pas de nature à ne point tenir compte de l'un et de certains précédents et de l'interprétation émise par la Chambre: mais M. Ch. Dupuy a l'intention de saisir le Parlement d'un projet de loi qui lui paraît nécessaire pour dégager nettement de la loi sur les syndicats tout ce qui intéresse directement les pouvoirs publics.

Un important jugement du tribunal civil de la Seine

Paris, 8 juin. — Le tribunal civil de la Seine a rendu aujourd'hui un important jugement. A la suite de la déconfiture de la Société des Dépôts et comptes courants, des poursuites correctionnelles avaient été dirigées contre le dernier conseil d'administration, et MM. le baron Poisson et Donon, ancien ministre, en étaient devenus administrateurs qui avaient acquis leurs titres à la suite des manœuvres pour lesquelles MM. Poisson et Donon avaient été condamnés, ont exercé devant le tribunal civil des actions en responsabilité individuelle.

Le tribunal a accueilli leur demande et a déclaré responsables MM. Donon et Poisson, en évaluant le montant du préjudice à l'intégralité des sommes versées par les actionnaires et en déclarant que les sommes que les deux administrateurs sont condamnés à verser seront recouvrables, au besoin, par la voie de la contrainte par corps.

L'anarchiste Fénéon

Paris, 8 juin. — L'instruction a relevé des charges contre l'ancien commis du ministère, Félix Fénéon, et on a acquis la certitude qu'il était en relations assidues avec des anarchistes militants. On sait qu'un flacon contenant du mercure trouvé en la possession de Fénéon avait été présenté à Emile Henry qui l'avait reconnu, étant venant de chez lui. On a conclu que Mathe était au nombre des anarchistes qui ont cambriolé la chambre de la villa Faucheur et que c'est lui qui a remis le flacon et divers autres produits à son ami Fénéon. Aussi, l'on en vient de là à présumer que ce sont Mathe et Fénéon qui ont ensemble, à l'aide de substances dérobées chez Emile Henry fabriqué la bombe du restaurant Foyot.

D'autre part, lors de l'explosion de la Madeleine où le belge Pauwels a trouvé la mort, on a ramassé quelques débris d'un détonateur à mèche Pickford de tous points identiques à ceux que possédait Fénéon. Aussi les premiers soupçons conçus contre ce dernier semblent devoir se confirmer et s'aggraver. M. Meyer a dû lui faire subir cette après-midi un nouvel et long interrogatoire Au sujet de Mathe que l'on soupçonne être l'auteur de l'attentat du restaurant Foyot, on pense qu'une confrontation de cet individu avec les personnes qui déclarent l'avoir vu rue de Tournon, aura lieu à l'endroit où le crime a été commis.

La convention anglo-congolaise et l'Allemagne

Berlin, 8 juin. — Le gouvernement de l'Etat du Congo a remis au comte Alvensleben, ministre d'Allemagne à Bruxelles, une note, en réponse à la protestation du gouvernement allemand, contre la convention qui vient d'être conclue entre l'Angleterre et l'Etat du Congo. Dans la note, le gouvernement du Congo explique qu'il n'a pas l'intention de causer le moindre déplaisir à l'Allemagne, avec laquelle il désire, au contraire, vivre dans les meilleurs termes possibles.

Le ministre de Belgique à Berlin a été chargé des négociations avec l'office des affaires étrangères d'Allemagne ; il ne se confirme pas qu'il soit question de convoquer une conférence internationale pour le règlement des questions soulevées par cette convention.

L'anniversaire de Magenta

Milan, 8 juin. — L'anniversaire de la bataille de Magenta a été célébré cette année avec un éclat tout particulier, à l'issue du service funèbre qui a eu lieu à l'église paroissiale, une société chorale a chanté un hymne à la France. La municipalité se propose de donner l'année prochaine à cette cérémonie un caractère plus grandiose. Elle inaugurera un buste en bronze du maréchal de Mac-Mahon, qui sera érigé par souscription publique, dans l'emplacement réservé qui entoure l'ossuaire où reposent les cendres de nos soldats.

Les courses d'Epsom

Londres, 8 juin. — Prix des Oaks. 1er, Amiable ; 2e, Sweet Duchess ; 3e, Sarana. Malgré le temps couvert, une foule considérable s'était rendue à Epsom, pour assister à la course des Oaks.

Une révolte dans la Mandchourie

Londres, 8 juin. — On télégraphie de Pékin au *Times* : « Le général Ting, a reçu l'ordre de se rendre à Kirin, pour réprimer une révolte dans la Mandchourie. »

Le tombeau de Louis XVII

Paris, 8 juin. — Le bruit fait autour des fouilles du cimetière Sainte-Marguerite a décidé l'administration à intervenir, hier, pendant que les Drs de Backer et Hilhaut examinaient les ossements, M. Le Jain, commissaire de police, faisait savoir à M. le curé de la paroisse, aux docteurs et à M. Georges Laguerre qu'il avait reçu l'ordre du préfet de police de faire inhumer immédiatement le squelette à la place même où on l'avait découvert.

Sur les instances des médecins et de M. Laguerre, le commissaire de police a consenti à ne faire procéder que samedi soir à l'inhumation, afin de permettre aux médecins de relever certaines particularités qui auraient pu leur échapper et de terminer leur rapport. Il a été décidé que le cercueil en plomb, sur lequel on a découvert des traces d'inscriptions, serait moulé, puis refermé, afin d'en connaître la longueur et de rechercher l'époque à laquelle il a dû être enterré.

Le ministre de France en Egypte

Paris, 8 juin. — Dimanche, M. Cambon a présenté au sultan M. de Cogordan, récemment délégué français à la commission du Danube et qui vient d'être nommé ministre de France en Egypte. Le sultan informé de la présence du diplomate français, avait exprimé le désir de le voir et il lui a fait l'accueil le plus cordial et le plus empressé. La réception a été suivie d'un grand dîner auquel ont assisté M. Cogordan portant le grand cordon du Medjidié, qui venait de lui être conféré, Mme Cogordan, décorée du Chefakat de 2e classe.

Assistaient également au dîner, le grand vizir, ministre des affaires étrangères, tous les maréchaux dont le maréchal Dreysse, notre compatriote, récemment rappelé ici par le sultan, et tous les hauts dignitaires du palais. Le sultan, qui était de fort bonne humeur, a causé longuement de la manière la plus affable avec M. Cambon et M. et Mme de Cogordan. Il n'est pas indifférent que notre agent diplomatique arrive au Caire avec une haute décoration ottomane et après avoir été l'hôte du sultan.

Le choléra

Paris, 8 juin. — Le docteur Netter vient de faire l'autopsie de trois personnes, qui sont mortes à l'hôpital Necker et dont le décès avait été attribué au choléra; il n'a pas trouvé le moindre bacille. En l'absence du docteur Netter, un jeune médecin nous a affirmé que malgré la très mauvaise température que nous subissons, il n'y a aucune trace de choléra ; des coliques, comme chaque année à cette époque, mais on ne relève même pas d'accidents cholériformes.

Elisée Reclus à Paris

On annonce de Bruxelles la prochaine arrivée à Paris de M. Elisée Reclus. M. Elisée Reclus retournera à Bruxelles l'hiver prochain.

La séance de jeudi à la Chambre
et la presse anglaise

Les journaux anglais se montrent très irrités de la séance qui a eu lieu jeudi à la Chambre française et des déclarations si nettes des orateurs et du ministre.

Une nouvelle Encyclique

Paris, 8 juin. — La *Vérité* reçoit la dépêche suivante de Rome :

« Rome, 8 juin. — L'encyclique que je vous ai annoncée paraîtra probablement demain, elle traite du jubilé pontifical et de la mission de la papauté au XIXe siècle. »

Nouveaux caprices impériaux

L'empereur Guillaume vient d'étonner ses bons berlinois par une nouvelle surprise. Il s'est fait confectionner un équipage, éclairé à la lumière électrique, les harnais des chevaux, les lanternes, l'intérieur et le timon sont garnis de lys électriques. Des accumulateurs, qui produisent la lumière, sont placés sous le coffre de la voiture. Le passage de cette voiture fantastique dans les rues de Berlin, a produit la première fois une sensation extraordinaire.

Les journaux ont raconté les exploits de Guillaume II, général, amiral, cavalier, philosophe, rameur, poète et prédicateur. A tous ces titres, si nous en croyons le *Gaulois*, l'empereur d'Allemagne voudrait joindre celui d'aéronaute. L'empereur monterait dans un ballon militaire, à Greifswald, petite ville de Poméranie, à trente kilomètres de la Baltique, sur la ligne de Stralsund à Stettin. Il sera le premier souverain qui songe, comme autrefois M. Gambetta, à effectuer un voyage aérien.

Le repos dominical en Angleterre

La société pour « l'observance du jour du Seigneur » établie en Angleterre a fait une enquête sur le travail dominical, et le rapport de son secrétaire vient d'être publié par la commission du travail. L'enquête a porte sur 17 industries occupant 489.383 ouvriers dans 2.200 établissements distincts. Or, sur ces 489.383 ouvriers, 12.706 travaillent le dimanche (2.59 p. c.). Le rapporteur est d'avis qu'avec de la bonne volonté le travail du dimanche pourrait être notablement restreint.

Une émeute de grévistes aux Etats-Unis
Graves désordres

New-York, 8 juin. — Les mineurs ont mis le feu à plusieurs mines. La situation est grave. A Brighton la police se prépare à prendre d'assaut les positions des grévistes. Une première escarmouche a eu lieu hier.

Les grévistes de Cripple-Creek (Colorado) ont coupé tous les fils télégraphiques. Il paraît que tous les correspondants de journaux ont été pris et enfermés par eux. Les grévistes ont attaqué, mercredi, une houillère à Pékin, dans l'Illinois. Deux hommes ont été tués et plusieurs blessés. Les assaillants se sont retirés après avoir mis le feu aux bâtiments, y compris le magasin de poudre qui a sauté.

Six mille grévistes de Mackeesport (Pensylvanie) se sont rendus aux ateliers de Duquesne Tube Works, ont chassé tous les ouvriers et éteint les fourneaux parce que cette entreprise employait du charbon produit par le travail de mineurs non syndiqués. A Kenova Bridge (Virginie occidentale), police et grévistes se sont battus toute la nuit de mercredi. Il y a eu deux tués et quatre blessés.

Situation météorologique. — Roubaix, 9 juin. — Hauteur barométrique. 760 Température A sept heures du matin 10 degres au-dessus de zéro A une heure du soir 17 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 15 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 8 juin. — Aujourd'hui, jour de la Saint-Médard, il a plu abondamment entre deux heures et deux heures et démie. C'est un fâcheux pronostic, si on en croit l'adage :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Il est vrai que saint Barnabé peut arranger encore les choses lundi prochain. On sait en effet que, toujours selon l'adage, s'il fait beau à la Saint-Barnabé, la fâcheuse influence de la Saint-Médard ne s'exerce pas.

Une aire de fortes pressions aborde le sud-ouest de l'Europe et s'étend jusqu'en France. (Bordeaux 768 mm.). Ces fables pressions couvrent encore la mer du centre et l'est du continent; le minimum, qui se trouvait hier près de Munster, est aujourd'hui au sud de Swinemünde, on régnent des mauvais temps de N.-E. Il a neigé cette nuit en Souabe, la Bavoge; il est fort en Provence. Des pluies sont signalées sur l'Allemagne, l'Autriche, sur presque toutes nos régions ; elles représentent la France.

La température monte sur les îles Britanniques ; elle était ce matin de 8° à Wisby, 13° à Paris, Valentia, 29 à Constantinople. On notait 9° au puy de Dôme, et 1° au mont Ventoux, — 2° au pic du Midi. En France, temps à averses et à averses avec hausse probable de la température. A Paris, hier, ondées. Depuis hier, température max. : 17.6 ; min. : 8.0 ; moyenne : 13.6, inférieure de 2.6 à la normale. Baromètre à 7 h. du matin : 765.6. A la tour Eiffel, max. : 13.0; min. : 8.9.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer belle à Dunkerque, à Calais, peu agitée à Boulogne, agitée au Havre et à Cherbourg.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le banquet à l'Hôtel-de-Ville. — Nous avons dit qu'un banquet a été offert, jeudi soir, à l'Hôtel-de-Ville, par la municipalité socialiste de Roubaix, aux membres de la commission du festival des 13 et 14 mai. Ce banquet a été des plus gais et aussi des plus cordiaux. Il était, avons-nous dit, de trente-deux couverts, et présidé par M. Henri Carrette, maire, président d'honneur du festival; y assistaient, outre les membres de la commission, MM. Desobry, Achille Lepers, Tiannoy et Coutelier, adjoints au maire, César Vanmullen, Derzelle, E. Poulain, Vandeputte, Victor Poulain, Wichart, Dubrulle, Cnudde, Wilfart et Thérin, conseillers.

MM. Hervé Milbéo et Olivier Branquart, adjoints au maire, ne figuraient pas parmi les convives; c'est que, depuis plusieurs jours, M. Branquart, très souffrant, garde le lit, et que M. Milbéo avait cru devoir décliner l'invitation qui lui a été faite. On sait les motifs de ce refus, que, si nous sommes bien informés, M. Branquart aurait également opposés s'il n'avait pas été malade. Nous voulons parler de la décision prise par le Maire au sujet des attributions de ces deux adjoints, à qui on a retiré, à l'un les finances, à l'autre les travaux publics.

L'invitation, que tous les convives ont reçue, la veille du banquet, nous dit-on, était ainsi conçue :

« Le Maire de la Ville de Roubaix prie Monsieur ..... de lui faire l'honneur de dîner à l'Hôtel-de-Ville le jeudi 7 juin 1894, à 8 heures du soir.

R. S. L. P. »

Quant au menu,